

**DEMANDE DE
RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

**DAS HES-SO SUPERVISEURS DANS LE
DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE, EDUCATIVE,
PSYCHOSOCIALE ET DE LA SANTE**

Juin 2019

Dossier de demande de reconnaissance d'acquis pour le Diploma of advanced studies HES-SO

DAS HES-SO de Superviseur-e-s dans le domaine de l'action sociale, éducative, psychosociale et de la santé

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le DAS (Diplôme of Advanced Studies) HES-SO *de Superviseur-e-s dans le domaine de l'action sociale, éducative, psychosociale et de la santé*¹ a pour but de former aux spécificités de la supervision individuelle et en petits groupes, pédagogique et professionnelle, ainsi qu'à l'intervention dans les équipes et les organisations.

Le DAS Superviseurs permet l'intégration d'apports théoriques et méthodologiques indispensables à l'exercice de la supervision. Le dispositif pédagogique favorise la théorisation de l'expérience des personnes participantes et une large part est donnée à l'analyse de la pratique demandant implication et réflexion personnelle. Un accompagnement des premières pratiques de supervision est assuré dans le cadre du DAS.

Cette formation permet d'être reconnu, sur demande, comme membre de l'Association Romande des Superviseurs (ARS).

Le lien ci-dessous contient toutes les informations relatives à la formation 2020/2022 [DAS.SUPERVISEUR.E](https://www.hes-so.ch/fr/formation/das-superviseur-e)

Organisation des cours

Le DAS Superviseur-e-s représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System). Un crédit ECTS correspond à 30 heures de travail de la part de l'étudiant-e : environ 1/3 d'enseignement académique qui requiert la présence de l'étudiant.e et 2/3 de travail personnel dont le suivi d'au moins un processus de supervision.

Dans cette formation en cours d'emploi, les enseignements présentiels, répartis en 8 modules, représentent 300 heures de cours répartis sur 2 ans.

Conditions d'admission

- Etre au bénéfice d'un titre d'une haute école ou d'un titre jugé équivalent dans les domaines du travail social, de la santé, des sciences humaines et /ou sociales, de la psychologie ;
- Justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du travail social, de l'éducation, de la formation, de la santé, de la psychologie d'au moins 5 ans.

¹ Désormais désigné DAS Superviseur-e dans le texte

- Attester d'une expérience de supervision professionnelle individuelle ou d'équipes d'au moins 20h
- Justifier de formations complémentaires à la formation initiale, dans les domaines des communications interpersonnelles et de processus de groupe.

L'inscription pour le DAS SUPERVISEUR-E S se fait au moyen d'un bulletin d'inscription adressé à HETS Cefoc, 30 rue des Voisins, case postale 80 – 1211 Genève 4 T. 022 388 94 30 –T. direct 022 388 95 15

Si la candidate ou le candidat souhaite obtenir un allègement de la formation pour faire valoir des acquis antérieurs, elle/il doit passer la **procédure de reconnaissance des acquis** avant l'inscription au DAS.

Conditions financières 2020 :

- Inscription au DAS - frais de dossier : **CHF 200.-.**
- Ecolage : **CHF 12'300.-.**
- Frais de reconnaissance d'acquis : **CHF 500.-.**

PRESENTATION DE LA PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Deux types d'acquis seront pris en considération dans la procédure d'acquis :

1. Les acquis de formation :

Cours suivis dans un établissement reconnu appartenant à un programme conduisant à une certification. Le programme doit être suivi dans son intégralité et le diplôme obtenu. Connaissances et compétences acquises par des formations suivies dans le milieu de travail, conduisant à des attestations de participation.

2. Les acquis expérientiels :

Connaissances, compétences et aptitudes acquises de façon informelle par une personne au fil de ses activités personnelles et/ou professionnelles utiles ou apparentées à la conduite de supervision. Les différentes charges et responsabilités assumées par les professionnel-les-s sont à relever car elles sont susceptibles de permettre un développement de compétences particulières.

Peuvent entrer en considération les acquis et les formations au cours des cinq ans qui précèdent la demande de reconnaissance.

Ne sont pas pris en compte dans le cadre de cette reconnaissance :

- Les acquis obtenus dans le cadre d'un Bachelor ou d'un Master en travail social ou de la santé ou dans le cadre d'une formation universitaire de niveau Bachelor ou Master.
- Les acquis correspondant aux critères d'admission du programme du DAS.

A l'issue de cette procédure seule **une reconnaissance partielle est accordée**. La personne peut se voir ainsi dispensée au maximum **de 3 modules et du Travail de diplôme** ou **de 4 modules**.

Les candidat.e.s doivent démontrer leur acquisition des compétences relatives aux modules du DAS de Superviseur.e et/ou au travail de diplôme au moyen des documents prévus (voir annexes). Puis, ils.elles doivent s'inscrire à la formation pour compléter et valider positivement les unités de formations restantes.

La demande de reconnaissance des acquis se fait obligatoirement à l'aide des documents suivants :

Dossier de demande reconnaissance d'acquis

- Annexe 1 : coordonnées (obligatoire)
- Annexe 2 : module 1
- Annexe 3 : module 2
- Annexe 4 : module 3
- Annexe 5 : module 4
- Annexe 6 : module 5
- Annexe 7 : module 6
- Annexe 8 : module 7
- Annexe 9 : module 8 - Travail de diplôme

Les conditions d'admission à la procédure de reconnaissance des acquis sont les suivantes :

- Le profil du.de la candidat.e pour une reconnaissance d'acquis doit correspondre aux critères d'admission du DAS de Superviseur.e indiqués ci-dessus.
- Le.la candidat.e présente sa demande reconnaissance des acquis à l'aide des documents prévus.
- Le .la candidat.e s'acquitte des frais de la procédure de reconnaissance des acquis de **CHF 500.-**

Ce montant est payable par virement postal :

HES-SO GENEVE

HETS

CEFOC

1205 Genève

IBAN CH88 0900 0000 1453 8992 2

BIC/swift. POFICHBEXXX

Motif : 96220– reconnaissances acquis

Commission de reconnaissance des acquis pour le DAS de Superviseur.e

La décision de reconnaissance des acquis est placée sous la responsabilité d'une Commission de validation des acquis composée du/de la responsable du DAS de Superviseur.e qui la préside d'un.e membre du comité pédagogique de la formation et d'un.e superviseur.e délégué par l'ARS qui ne travaille pas dans une des écoles HES-SO.

Le dossier du.de la candidat.e doit parvenir, complet, **avant le 28 septembre 2019**.

Les documents utiles pour constituer le dossier de reconnaissances des acquis peuvent être téléchargés sur le site : <http://www.hesge.ch/hets/formation-continue/formations-postgrade/conditions-admission-et-modalites-inscription>

MARCHE A SUIVRE :

1. Formuler une demande de reconnaissance des acquis

La candidate ou le candidat dépose une demande écrite dactylographiée. Cette dernière doit être circonstanciée et argumentée en motivant la demande et en précisant le ou les module(s) concerné(s) par la demande de reconnaissance des acquis. Elle est envoyée par courrier postal accompagnée du dossier complet à :

HETS – Cefoc 30 rue des Voisins – cp 80 1211 Genève 4

La candidate ou le candidat joint les éléments suivants :

- Un curriculum vitae
- Une copie des titres obtenus et /ou attestations de formation ou de prestations réalisées
- Une copie des travaux de certifications (pour les demandes d'équivalence du travail de diplôme)
- Toutes recommandations utiles
- Les documents du dossier de reconnaissance des acquis dûment remplis
- Une lettre motivant la démarche de reconnaissance des acquis.
- La copie du récépissé du versement de CHF 500.-

2. Constituer le dossier de reconnaissance des acquis

Le dossier de reconnaissance des acquis est composé des divers documents permettant d'évaluer les compétences du/de la candidat-e en lieu avec celles acquises dans le DAS Superviseur-e. Il rend compte de l'analyse par le/la candidat-e de ses expériences personnelles et professionnelles et de ses formations et il/elle propose une démonstration de ses compétences en regard des modules concernés.

Pour chacun des modules et/ou le travail de diplôme concerné par la reconnaissance, une prise de position argumentée du/de la candidat.e justifie de l'adéquation des compétences acquises au regard de celles exigées dans les modules ou pour le travail de diplôme. L'argumentation et les justifications doivent être suffisamment détaillées pour permettre d'évaluer la recevabilité de la demande. Les formulaires ci-annexés, indiquant les acquis issus des formations, des prestations, expériences pédagogiques pouvant être apparentées à la supervision sont remplis pour chaque module concerné. **Toutes les attestations nécessaires doivent être jointes.**

En résumé pour chaque module il faut fournir :

- La demande de reconnaissance des acquis
- Le formulaire de mise en évidence des acquis pour le module concerné, dûment rempli
- Les pièces jointes, preuves, justificatifs.

Le dossier complet de la demande de reconnaissance des acquis est conservé au secrétariat de la Hets-cefoc.

3. Paiement de la procédure

Dès réception de la demande, une facture **de CHF 500.-** pour la finance d'examen sera adressée au /à la candidat.e. L'examen du dossier s'effectuera uniquement après réception du paiement. En l'absence de paiement, les dossiers seront conservés 3 mois, puis retournés au candidat.

A noter que tant que le paiement n'est pas enregistré, le dossier est considéré comme incomplet.

4. Décision de reconnaissance

Tout dossier reçu dans le délai imparti sera évalué par la Commission.

La décision de la Commission permet au/à la candidat.e de s'inscrire au DAS de Superviseur.e. Le/la candidat.e est responsable d'effectuer les démarches nécessaires à son inscription au DAS et de planifier avec le/la responsable du programme les compléments de formation exigés pour obtenir le DAS de Superviseur.e dans le domaine de l'action sociale, éducative, psychosociale et de la santé.

Dans certaines situations particulières et en accord avec le responsable de programme, l'inscription est possible pour le DAS en cours ou pour les deux prochains DAS. La validité de la décision de reconnaissance des acquis est limitée à cinq ans.

5. Compléments au dossier de reconnaissance des acquis après la décision

Le dossier de reconnaissance des acquis peut être complété après décision de la commission sous certaines conditions :

- Le complément porte sur un travail de certification en cours d'élaboration pour une autre formation postgrade qui devra toutefois être validé au plus tard durant la première année du DAS de Superviseur.e en cours.
- Le complément répond à une demande particulière de la Commission de reconnaissance des acquis. Le délai accordé est alors précisé par la commission en fonction de la nature du complément demandé et du déroulement du programme du DAS auquel le/la candidat.e prendra part.

6. Procédure de réclamation et de recours

Toute décision prise conformément aux dispositions qui précèdent peut faire l'objet d'une réclamation auprès de la direction de la HETS-GE qui assure la gestion administrative de cette commission de reconnaissance des acquis

La décision de la direction de la HETS-GE peut être attaquée auprès de la première instance de recours du site selon les procédures en usage, dans les 30 jours qui suivent sa notification.

PRECISIONS POUR ELABORER LE DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS.

Les acquis issus de formations réalisées.

Pour que des acquis puissent être pris en considération dans le domaine de la supervision pédagogique et professionnelle individuelle et en petits groupes, pédagogique et professionnelle, ainsi qu'à l'intervention dans les équipes et les organisations, il est indispensable qu'ils portent sur des savoirs et /ou des compétences comparables à ceux développés dans le cadre du DAS de Superviseur.e (compétences en lien avec la pratique réflexive, compétences sociales, relationnelles et pédagogiques utiles à la pratique de la supervision).

Les éléments suivants seront pris en considération :

- Formation en lien avec la pédagogie, la psychologie de l'apprentissage, l'entretien clinique, le fonctionnement des équipes et des organisations, les différentes formes d'accompagnement d'étudiant-e-s ou de professionnels, la dynamique des groupes.
- Formations continues attestées de 10 jours au moins.
- Spécialisation professionnelle formalisée.
- Formations certifiées pédagogiques ou universitaires.
- Réalisation d'un travail de diplôme postgrade, d'un volume et d'une portée au moins comparable au travail de diplôme du DAS HES-SO de Superviseur.e effectué dans le cadre d'une formation pédagogique longue, d'une formation universitaire ou d'une spécialisation professionnelle.

Les acquis issus des expériences d'accompagnement de professionnel.le.s et /ou pédagogique

Accompagnement et suivis : portant sur un nombre de processus et une durée suffisamment importants.

Le type d'acquis suivant sera pris en considération :

- Analyse de la pratique, coaching de professionnel-le-s ou d'équipes ou autres prestations attestées en rapport d'une durée au moins équivalente à 20h.
- Expérience pédagogique ayant entraîné l'exercice de compétences utiles à la supervision.

Quelques règles pour remplir le dossier

Afin de permettre une reconnaissance effective des acquis, le respect des points suivants est indispensable dans l'élaboration du dossier :

- Chaque rubrique doit être remplie. Les informations demandées correspondent aux caractéristiques qualitatives et quantitatives nécessaires à l'établissement d'une correspondance entre acquis demandés et éléments du DAS Superviseur.e.
- Les références des organismes et institutions citées doivent être suffisamment détaillées pour permettre une prise en contact aisée, si nécessaire.
- Chaque demande de reconnaissance est accompagnée de la copie du ou des justificatif(s) correspondant(s) : diplôme, certificat, attestation, descriptif officiel, etc. Il n'est pas possible de prendre en considération des demandes de reconnaissance non étayées par des justificatifs.
- Dans le cas de documents ou supports en langue étrangère, une traduction sous les formes usuelles est requise.

Ce qui est attendu dans le dossier

Le/la candidat.e explicite les liens entre les compétences recherchées et les différents acquis annoncés en référence au DAS HES-SO Superviseur.e. Une argumentation personnelle est nécessaire.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation du dossier peuvent être obtenus sur demande écrite auprès du secrétariat du cefoc HETS Genève.

Démarche de reconnaissance des acquis DAS Superviseur.e HES-SO

Nom et prénom :

Coordonnées personnelles :
(Adresse, tél., portable, e-mail, etc.)

.....
.....

Date de naissance

Coordonnées professionnelles
(Adresse, tél., portable, e-mail, etc.)

.....
.....

Diplôme professionnel : **Date :**
(+ date et lieu d'obtention)

..... **Lieu :**

Fonction actuelle : **Signature :**

Adresse pour la correspondance : Privée // professionnelle

h e t s

Haute école de travail social
Genève
Centre d'études et de
formation continue [cefoc]

Formulaire de mise en évidence des acquis pour le Module I DAS Superviseur.e
Evolution des métiers et des conditions de travail

Nom

et

prénom :

Compétences visées :

- Savoir situer et analyser les actuels enjeux professionnels en rapport avec les contextes sociopolitiques et institutionnels
- Identifier les bases théoriques sur lesquelles se fondent cette fonction.
- Connaître les devoirs et dilemmes éthiques.

Récapitulatif de la/des formation(s) réalisée(s) hors formation initiale : Module I DAS Superviseur.e

Dénomination de la formation	Titre(s) obtenu(s) et/ou attestation(s) obtenue(s)	Institution ayant délivré le titre et/ou l'attestation	Date de l'obtention du titre et/ou de l'attestation	Durée effective de la formation : jours et/ou heures de cours et/ou nombre de crédits ECTS

Récapitulatif des acquis issus de l'expérience : Module I DAS Superviseur.e

Connaissances ou compétences acquises	Fonction en lien exercée	Activités principales réalisées	Durée de l'activité ou de la fonction

Récapitulatif des charges et responsabilités assumées assimilables à la fonction de supervision : Module I DAS Superviseur.e

Type d'acquis suivant sera pris en considération : prestations assimilables à de la consultation ou la supervision exercées durant les 5 dernières années

Type de prestations réalisées	Bénéficiaires de la prestation contexte : institution, ou partenaire concernés	Durée de chaque prestation	Activités réalisées lors de la prestation

h e t s

Haute école de travail social
Genève
Centre d'études et de
formation continue [cefoc]

Justifiez la correspondance entre vos acquis et le module **Module I DAS Superviseur.e**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Toute pièce justificative est à joindre impérativement à la demande.

- Photocopies des diplômes/certificats/attestations
- Procès-verbaux d'examen
- Programmes d'études
- Tableau de crédits et/ou descriptif détaillé des cours suivis
- Attestations d'interventions
- Attestation de fonction d'employeurs

Formulaire de mise en évidence des acquis pour le Module II : DAS Superviseur.e
Construction identitaire de la posture d'intervenant

Nom et prénom :

Compétences visées :

- Identifier les expériences et filiations théoriques et le cadre de référence de futur intervenant
- Entraîner la fonction de consultation et d'analyse de situations professionnelles
- Repérer les différents types de questionnements professionnels
- Enoncer ses référentiels théoriques et méthodologiques
- Maitriser sa posture réflexive impliquant la capacité de prise de distance et autocritique

Récapitulatif de la/des formation(s) réalisée(s) hors formation initiale : Module II DAS Superviseur.e

Dénomination de la formation	Titre(s) obtenu(s) et/ou attestation(s) obtenue(s)	Institution ayant délivré le titre et/ou l'attestation	Date de l'obtention du titre et/ou de l'attestation	Durée effective de la formation : jours et/ou heures de cours et/ou nombre de crédits ECTS

Récapitulatif des acquis issus de l'expérience proches de la supervision : Module II DAS Superviseur.e

Fonction exercée	bénéficiaires des prestations	Durée et date de la prestation	Nombre d'heures de la prestation	Activités principales réalisées durant la prestation processus

Justifiez la correspondance entre vos acquis et le **Module II, DAS Superviseur.e**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Toute pièce justificative est à joindre impérativement à la demande.

- Photocopies des diplômes/certificats/attestations
- Procès-verbaux d'examen
- Programmes d'études
- Tableau de crédits et/ou descriptif détaillé des cours suivis
- Attestation de fonction ou des prestations de l'employeur ou des employeurs ou des consultants

Formulaire de mise en évidence des acquis pour le Module III : DAS Superviseur.e
Analyse de pratique, posture de pédagogue

Nom et prénom :

Compétences visées :

- Repérer et situer les différents niveaux de problèmes que pose une situation professionnelle (niveaux structurel, communicationnel, relationnel etc).
- Elaborer des stratégies pédagogiques pour engager les participants.e.s dans un processus réflexif en groupe.
- Expliciter et faire expliciter aux participant.e.s des actions professionnelles situées.
- Développer les compétences en communication relationnelle dans la conduite d'un groupe.
- Analyser les interactions de groupe et s'ajuster de manière constructive.
- Acquérir les bases (notions) pédagogiques essentielles à ce type d'intervention (triangle pédagogique, rapport au savoir etc...).

Récapitulatif de la/des formation(s) réalisée(s) hors formation initiale : Module III DAS Superviseur.e

Dénomination de la formation	Titre(s) obtenu(s) et/ou attestation(s) obtenue(s)	Institution ayant délivré le titre et/ou l'attestation	Date de l'obtention du titre et/ou de l'attestation	Durée effective de la formation : jours et/ou heures de cours et/ou nombre de crédits ECTS

**Récapitulatif des acquis issus de l'expérience dans des prestations proches de la supervision Module III.
DAS Superviseur.e**

Fonction exercée	Bénéficiaires des prestations	Durée et date de la prestation	Nombre effectif d'heures de la prestation	Activités principales réalisées durant la prestation

Justifiez la correspondance entre vos acquis et le module concerné : **Module III. DAS Superviseur-e**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Toute pièce justificative est à joindre impérativement à la demande.

- Photocopies des diplômes/certificats/attestations
- Procès-verbaux d'examen
- Programmes d'étude
- Tableau de crédits et/ou descriptif détaillé des cours suivis
- Attestation de fonction ou relevé de prestation de l'employeur ou des employeurs ou des bénéficiaires

Formulaire de mise en évidence des acquis pour le Module IV : DAS Superviseur.e
Supervision individuelle et de petits groupes

Nom et prénom :

Compétences visées :

- Acquérir une compétence en communication relationnelle.
- Construire son style de superviseur dans les supervisions individuelles et de petits groupes.
- Identifier et travailler la demande de supervision.
- Développer une gamme de stratégies pour accompagner la personne supervisée en rapport aux objectifs définis.
- Maîtriser les références conceptuelles et méthodologiques de la supervision individuelle et de petits groupes.
- Analyser les résultats d'une supervision individuelle et de petits groupes.

Récapitulatif de la/des formation(s) réalisée(s) hors formation initiale : Module IV DAS Superviseur.e

Dénomination de la formation	Titre(s) obtenu(s) et/ou attestation(s) obtenue(s)	Institution ayant délivré le titre et/ou l'attestation	Date de l'obtention du titre et/ou de l'attestation	Durée effective de la formation : jours et/ou heures de cours et/ou nombre de crédits ECTS

**Récapitulatif des acquis issus de l'expérience dans des prestations proches de la supervision Module IV.
DAS Superviseur.e**

Fonction exercée	Bénéficiaires des prestations	Durée et date de la prestation	Nombre effectif d'heures de la prestation	Activités principales réalisées durant la prestation

Justifiez la correspondance entre vos acquis et le module concerné : **Module IV. DAS Superviseur.e.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Toute pièce justificative est à joindre impérativement à la demande.

- Photocopies des diplômes/certificats/attestations
- Procès-verbaux d'examen
- Programmes d'étude
- Tableau de crédits et/ou descriptif détaillé des cours suivis
- Attestation de fonction ou relevé de prestation de l'employeur ou des employeurs ou des bénéficiaires

Formulaire de mise en évidence des acquis pour le Module V : DAS Superviseur.e
Supervision pédagogique

Nom et prénom :

Compétences visées :

- Situer son action dans le cadre de la HES-SO.
- Connaître le plan d'études cadre de la formation bachelor en travail social.
- Créer les conditions favorables à la mise en œuvre et au suivi de supervisions pédagogiques.
- Connaître et assumer les dilemmes éthiques d'une relation de supervision.

Récapitulatif de la/des formation(s) réalisée(s) hors formation initiale : Module V DAS Superviseur.e

Dénomination de la formation	Titre(s) obtenu(s) et/ou attestation(s) obtenue(s)	Institution ayant délivré le titre et/ou l'attestation	Date de l'obtention du titre et/ou de l'attestation	Durée effective de la formation : jours et/ou heures de cours et/ou nombre de crédits ECTS

**Récapitulatif des acquis issus de l'expérience dans des prestations proches de la supervision Module V
DAS Superviseur.e**

Fonction exercée	Bénéficiaires des prestations	Durée et date de la prestation	Nombre effectif d'heures de la prestation	Activités principales réalisées durant la prestation

Justifiez la correspondance entre vos acquis et le module concerné : **Module V DAS Superviseur.e**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Toute pièce justificative est à joindre impérativement à la demande.

- Photocopies des diplômes/certificats/attestations
- Procès-verbaux d'examen
- Programmes d'étude
- Tableau de crédits et/ou descriptif détaillé des cours suivis
- Attestation de fonction ou relevé de prestation de l'employeur ou des employeurs ou des bénéficiaires

Formulaire de mise en évidence des acquis pour le Module VI : DAS Superviseur.e
Supervision d'équipe

Nom et prénom :

Compétences visées :

- Repérer les processus et dynamiques de groupe.
- Connaître et analyser les positionnements des acteurs dans un groupe selon différentes clés de lecture (modèles psychodynamique, systémique etc).
- Identifier et situer les différents niveaux de problèmes (structurels, communicationnels, relationnels, etc.).
- Formuler des hypothèses de travail pour conduire le processus d'équipe.
- Conduire un groupe de travail en recourant à diverses stratégies et impliquer une dynamique de changement.
- Clarifier sa posture éthique lors d'une intervention dans une équipe de professionnel-le-s.

Récapitulatif de la/des formation(s) réalisée(s) hors formation initiale : Module VI DAS Superviseur.e

Dénomination de la formation	Titre(s) obtenu(s) et/ou attestation(s) obtenue(s)	Institution ayant délivré le titre et/ou l'attestation	Date de l'obtention du titre et/ou de l'attestation	Durée effective de la formation : jours et/ou heures de cours et/ou nombre de crédits ECTS

**Récapitulatif des acquis issus de l'expérience dans des prestations proches de la supervision Module VI
DAS Superviseur.e**

Fonction exercée	Bénéficiaires des prestations	Durée et date de la prestation	Nombre effectif d'heures de la prestation	Activités principales réalisées durant la prestation

Justifiez la correspondance entre vos acquis et le module concerné : **Module VI DAS Superviseur.e.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Toute pièce justificative est à joindre impérativement à la demande.

- Photocopies des diplômes/certificats/attestations
- Procès-verbaux d'examen
- Programmes d'étude
- Tableau de crédits et/ou descriptif détaillé des cours suivis
- Attestation de fonction ou relevé de prestation de l'employeur ou des employeurs ou des bénéficiaires

Formulaire de mise en évidence des acquis pour le Module VII : DAS Superviseur.e
Intervention institutionnelle et organisations

Nom et prénom :

Compétences visées :

- Exercer un travail de diagnostic de la demande.
- Analyser et comprendre les enjeux institutionnels et ceux des différents acteurs.
- Conceptualiser, réaliser et évaluer un projet suite à une commande institutionnelle et intervenir dans les institutions.
- Evaluer des projets socio-éducatifs et de la santé ; aider à la construction et à l'évaluation de règles et de procédures institutionnelles ; proposer des dispositifs et offrir des moyens méthodologiques.
- Analyser la mise en œuvre des actions et évaluer l'impact de l'intervention.
- Conceptualiser sa pratique d'intervenant.
- Communiquer son référentiel théorique et sa posture éthique.

Récapitulatif de la/des formation(s) réalisée(s) hors formation initiale : Module VII DAS Superviseur.e

Dénomination de la formation	Titre(s) obtenu(s) et/ou attestation(s) obtenue(s)	Institution ayant délivré le titre et/ou l'attestation	Date de l'obtention du titre et/ou de l'attestation	Durée effective de la formation : jours et/ou heures de cours et/ou nombre de crédits ECTS

**Récapitulatif des acquis issus de l'expérience dans des prestations proches de la supervision Module VII
DAS Superviseur.e**

Fonction exercée	Bénéficiaires des prestations	Durée et date de la prestation	Nombre effectif d'heures de la prestation	Activités principales réalisées durant la prestation

Justifiez la correspondance entre vos acquis et le module concerné : **Module VII DAS Superviseur.e**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Toute pièce justificative est à joindre impérativement à la demande.

- Photocopies des diplômes/certificats/attestations
- Procès-verbaux d'examen
- Programmes d'étude
- Tableau de crédits et/ou descriptif détaillé des cours suivis
- Attestation de fonction ou relevé de prestation de l'employeur ou des employeurs ou des bénéficiaires

Formulaire de mise en évidence des acquis pour le Module VIII : DAS Superviseur.e
Travail de diplôme

Nom et prénom :

Compétences visées :

Ce travail de diplôme a une fonction intégrative de l'ensemble des connaissances et compétences des 5 premiers modules. Il a pour objectif de permettre l'approfondissement d'une question liée à la pratique de superviseur en développant une réflexion basée sur des expériences situées et analysées à l'aide de références théoriques vues en cours et issues des lectures personnelles.

Récapitulatif de la/des formation(s) réalisée(s) hors formation initiale : Module VIII DAS Superviseur.e

Dénomination de la formation	Titre(s) obtenu(s) et/ou attestation(s) obtenue(s)	Institution ayant délivré le titre et/ou l'attestation	Date de l'obtention du titre et/ou de l'attestation	Durée effective de la formation : jours et/ou heures de cours et/ou nombre de crédits ECTS

**Récapitulatif des acquis issus de l'expérience dans des prestations proches de la supervision Module VIII
DAS Superviseur.e**

Fonction exercée	Bénéficiaires des prestations	Durée et date de la prestation	Nombre effectif d'heures de la prestation	Activités principales réalisées durant la prestation

Justifiez la correspondance entre vos acquis et le module concerné : **Module VIII DAS Superviseur.e**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Toute pièce justificative est à joindre impérativement à la demande.

- Photocopies des diplômes/certificats/attestations
- Procès-verbaux d'examen
- Programmes d'étude
- Tableau de crédits et/ou descriptif détaillé des cours suivis
- Attestation de fonction ou relevé de prestation de l'employeur ou des employeurs ou des bénéficiaires
- Le ou les travaux effectués